

59. Évaluation de l'analyse d'un exposé oral.

Nom de l'élève (en solo):

Date :

Une qualité à souligner :

Un point à améliorer en priorité :

Rubrique 1 : Observation (/ 13)

1.1. Le compte rendu propose au destinataire des informations suffisantes pour que celui-ci puisse se représenter la prestation. La situation de communication est exposée de façon complète.	0 1 2
1.2. Le texte est rédigé en énonciation historique. Il se présente comme une observation-description et non une évaluation-jugement.	0 1
1.3. La structuration de l'exposé et sa mise en texte pour la communication orale sont observées et rapportées de façon exacte.	0 1 2
1.4. L'image que l'orateur donne de lui est étudiée.	0 1 2
1.5. Les aspects vocaux sont observés et décrits sous plusieurs aspects.	0 1 2
1.6. L'attitude corporelle, les gestes sont décrits sous plusieurs aspects. Les interprétations sont présentées comme telles.	0 1 2
1.7. L'analyse reste centrée sur l'exposé.	0 2
Pénalité : pour chaque jugement de valeur :	- 1

Rubrique 2 : Langue et textualisation (/ 11)

2.1. Le texte est mis en pages (paragraphes, titrage, alinéas, pagination, marges, ponctuation, soin). La consultation des documents éventuels est aisée (photopies, numérotation, références...).	0 1
2.2. L'emploi des temps et des modes est correct. Les accords sont correctement établis (max. 1 erreur / page). Les phrases sont correctement construites, les référents, aisément identifiables.	0 1 2
2.3. Le texte est structuré et organisé (paragraphes homogènes et progressifs, articulation). Les titres sont ajustés au contenu (titres pleins).	0 1 2
2.4. Des procédés de substitution lexicale et syntaxique assurent la progression.	0 1 2
2.5. Le texte est rédigé de façon continue, il comporte une introduction (intéresser, présenter, baliser) et un paragraphe de clôture.	0 1 2
2.6. L'orthographe lexicale est correcte (max. 2 erreurs / page).	0 1 2

La compétence

G 3. Produire des exposés oraux. (5e)
Q1 Participer à un débat

est vérifiée (*)
n'est pas vérifiée

avec la mention :

M S B TB

(*) Dans les Humanités générales et technologiques, la compétence est tenue pour acquise lorsque la moitié des points est atteinte sous chaque rubrique.